

Le Grand Charolais Communauté de Communes Mis en ligne le 11 Jul 2022 à 11:57

ID: 071-200071884-20220704-DEL2022_057-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray le Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 28 juin 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_057 - FINANCES DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE PROJET DE RENOVATION DU STADE D'ATHLETISME A PARAY-LE-MONIAL

La Communauté de communes le Grand Charolais a porté le projet de rénovation du stade d'athlétisme à Paray-le-Monial. Cet équipement structurant pour le territoire a bénéficié d'un large cofinancement public. A ce jour, une demande de subvention LEADER est toujours en cours d'instruction.

Afin de parfaire le dossier, les services de la Région Bourgogne Franche Comté, en charge de l'instruction du dossier LEADER, sollicitent une délibération récapitulant les financements sollicités, les décisions du Président prises sur délégation du conseil communautaire n'ayant pas une valeur juridique suffisante en droit européen.

En effet, dans le cadre d'un contrôle financier, l'absence de cette délibération induira que le Président n'a pas l'autorisation de faire une demande LEADER et rendra sa demande illégale avec potentiellement une anomalie financière qui pourrait entraîner une demande de reversement de la subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 09 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu les décisions du Président n° 2020-039 et 2022-015 portant demande de subvention LEADER pour le projet de rénovation du stade d'athlétisme,

Considérant le courrier de la Région Bourgogne Franche Comté en date du 03 mai 2022 sollicitant la transmission d'une délibération pour compléter le dossier de demande de subvention LEADER,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 juin 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 27 juin 2022,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Fabien GENET et Pierre BERTHIER.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les modalités de financement suivantes de l'opération de rénovation du stade d'athlétisme de Paray-le-Monial pour un montant de



ID: 071-200071884-20220704-DEL2022_057-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

dépenses de 1 521 401,67 € HT suivant le plan de financement en € HT, cidessous :

Montant prévisionnel des travaux			1 521 401.67 € HT
Financements publics		Pourcentage	Montant du
			financement
DETR 2019	Attribué	22.36%	340 200 €
DETR 2020	Attribué	10.72%	163 025 €
CRBFC	Attribué	9.86%	150 000 €
CD71	Attribué	16.43%	250 000 €
LEADER	En cours	6.57%	100 000 €
CNDS	Attribué	9.86%	150 000 €
Total		75.80%	1 153 225 €
Autofinancement		24.20%	368 176.67 €
TOTAL		100%	1 521 401.67 € HT

- de solliciter auprès du Pays Charolais Brionnais, une subvention au titre de LEADER et d'effectuer toutes les démarches administratives consécutives,
- d'autoriser l'autofinancement, qui pourra le cas échéant être majoré ou minoré, à appeler en contrepartie du FEADER,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Affiché le



SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS

Membres présents à la séance : 53 Votants : 68

Délégués Communautaires Présents:

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Jean-Baptiste LEFORT, Georges BORDAT à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Nathalie COQUELIN à Magali DUCROISET, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Martine DESPLANS à Philippe DUMOUX, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Dominique NUGUE à André ACCARY, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Guillaume CHAUVEAU, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais